

N°ER	Description	Bénéficiaire
1	Création d'un parking pour le domaine stable	Commune
2	Aménagement d'un chemin	Commune
3	Aménagement du dépôt des remorques mécaniques	Commune
4	Création d'un parking	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
6	Régularisation de voirie	Commune
7	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
8	Régularisation de voirie	Commune
9	Création d'un parking	Commune
10	Création d'un parking pour les déneiges	Commune
11	Création d'un parking pour le domaine stable	Commune
12	Non affecté	Commune
13	Non affecté	Commune
14	Non affecté	Commune
15	Création d'un réservoir d'eau potable	Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 073-217301966-20250331-2025DELIB008-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 01/04/2025

NOTRE-DAME-DE-BELLECOTTE
 DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 / 2.500°

Modification simplifiée n°1
 Approuvée par délibération
 en date du 23 mai 2022

Modification de droit commun n°1
 Approuvée par délibération en date
 du 31 mars 2025

4.1.2 - SECTEUR CHEF-LIEU ET CHELOU

PROJET ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du :	PROJET APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du :
05 février 2020	19 juillet 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51

- Légende :**
- U : Zone urbaine
 - Uep : zone urbaine destinée aux équipements publics
 - 1AU : Zone à urbaniser
 - 2AU : secteur à urbaniser à long terme
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
 - N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski
- Éléments informatifs du PLU**
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre
- Règlements particuliers**
- Élément bâti patrimonial
 - Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiment d'estive
 - ★ Bâtiment d'élevage
 - zh Zone humide
 - ra Restaurant d'affluence
 - STECAL Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
 - ▨ Périmètre de protection des captages d'eau potable
 - ▨ Corridor écologique
 - - - Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)
 - - - Périmètre de protection de la diversité commerciale
- Prise en compte des risques naturels**
- ▨ Secteur à risque fort du PIZ
 - ▨ Secteur à risque moyen du PIZ
 - Secteur à risque faible PIZ

